



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

Avis Public Règlement numéro 431-13

**A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
PAR LE SOUSSIGNÉ:**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis vous est donné que Le Règlement 431-13 concernant le taux de compensation pour le service de cueillette, de transport, de disposition des ordures et de remboursement de redevances, a été adopté lors de l'assemblée du 15 février 2013 et mis en vigueur le 25 février 2013.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, le 28 février 2013.

Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION *par intérim*

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 28 février 2013 à 19 h15.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 28 février 2013.

Stéphanie Russell,
Secrétaire-trésorière par intérim